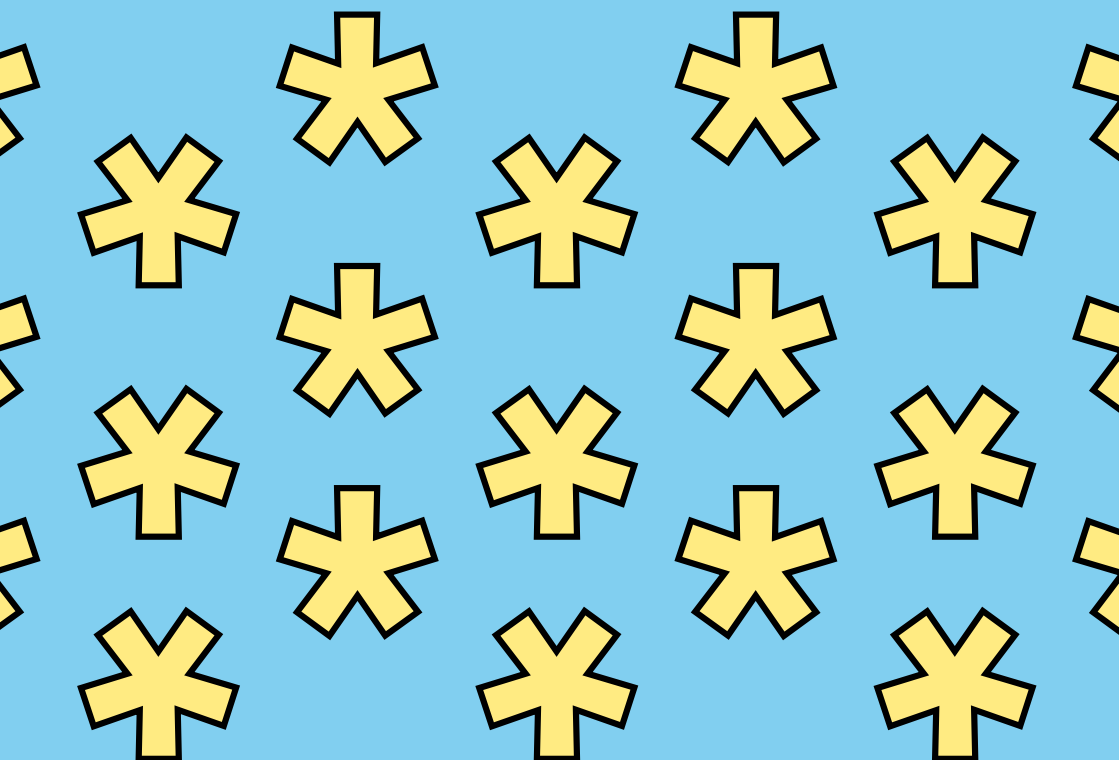


# SUBVENTIONS

**Littérature**

2022



## **TABLE DES MATIÈRES**

- 3** Présentation
- 4** La traduction d'ouvrages
- 6** La promotion d'ouvrages
- 8** Les ouvrages illustrés
- 10** Les matériels de promotion
- 12** Les résidences de traduction
- 14** Le *Fellowship* Llull
- 15** Programme pour traductrices et traducteurs
- 16** Les autres services et les dernières nouvelles
- 17** L'équipe de Littérature Llull
- 18** Les bureaux Llull à l'étranger

# LLLL

# PRÉSENTATION

L'Institut Ramon Llull est un organisme public créé en 2002 dans le but de promouvoir la langue et la culture catalanes hors de Catalogne. Pour atteindre cet objectif, l'Institut facilite le rayonnement international d'écrivains et d'artistes, encourage les échanges artistiques et culturels et promeut les études catalanes dans des universités du monde entier. Cet organisme est actuellement composé de la Generalitat de Catalunya (le gouvernement autonome de la Catalogne), le gouvernement des Îles Baléares et la Mairie de Barcelone.

Les départements de l'Institut sont spécialisés dans les domaines d'activité suivants :

**DÉPARTEMENT DE CRÉATION** : arts visuels, design et architecture, arts de la scène, musique et cinéma.

**DÉPARTEMENT DE LITTÉRATURE** : ouvrages de fiction et de non-fiction, classiques modernes, poésie, théâtre, littérature jeunesse et ouvrages illustrés.

**DÉPARTEMENT DE LANGUE ET UNIVERSITÉS** : études catalanes dans le domaine académique.

L'Institut collabore avec des festivals littéraires internationaux et assiste régulièrement aux salons du livre les plus importants. L'Institut organise également la présence de la culture catalane en tant qu'invitée d'honneur de ces événements.

L'Institut promeut les titres les plus importants de la littérature catalane et oriente les professionnels étrangers pour leur faire découvrir les livres les plus importants des maisons d'édition et agences catalanes. Pour ce faire, l'Institut crée son propre matériel de promotion. En outre, le Lllull organise chaque année un *fellowship* à Barcelone pour les éditeurs et agents internationaux.

Par ailleurs, l'Institut propose cinq lignes de subventions aux professionnels du secteur de l'édition. Cette brochure contient un résumé de chacune de ces aides :

1. La traduction d'ouvrages
2. La promotion d'ouvrages
3. Les ouvrages illustrés
4. Les matériels de promotion
5. Les résidences de traduction

Par le biais de ces ressources et initiatives, l'Institut donne son soutien à des écrivains, illustrateurs, traducteurs, éditeurs, agents littéraires et programmeurs de festivals afin de faire rayonner la littérature catalane auprès des lecteurs du monde entier.

# LA TRADUCTION D'OUVRAGES

## Subventions pour la traduction d'ouvrages littéraires et de pensée vers d'autres langues

### L'OBJET

La traduction d'ouvrages originaux en catalan ou en occitan (dans sa variante aranaise) des genres suivants : la fiction, la poésie, le théâtre, le roman graphique et la pensée (non-fiction et sciences sociales).

### LES BÉNÉFICIAIRES

Ces subventions sont destinées à soutenir les maisons d'édition, les professionnels ainsi que les personnes morales publiques ou privées, espagnols ou étrangers, répondant aux critères suivants :

- publier l'ouvrage entre la date de la décision d'octroi de la subvention et avant le 30 novembre 2023.
- avoir acquis les droits d'édition pour la publication de l'ouvrage
- publier l'ouvrage sous forme de livre imprimé et avoir une distribution commerciale dans les librairies (les publications en ligne et l'impression à la demande sont exclues).

### LES FRAIS SUBVENTIONNABLES

Seuls les honoraires de la traductrice ou du traducteur sont subventionnables. Dans le cas d'anthologies de poésie, les coûts correspondant aux honoraires de la personne responsable de l'anthologie sont également éligibles à la subvention. On considère comme dépense subventionnable la rémunération économique versée à un·e professionnelle externe à l'entreprise et/ou à l'organisme bénéficiaire pour la prestation du service de traduction.

### LA PRÉSENTATION DES DEMANDES

- **EN LIGNE** : pour les professionnels et les personnes morales.
- **FORMAT PAPIER** : uniquement pour les professionnels.

Pour les demandeurs étrangers non-résidents et dans le cas où il s'agit d'une première demande de subvention à l'Institut Ramon Llull, une accréditation est requise. À défaut, il est nécessaire d'en faire la demande.

L'Institut Ramon Llull se chargera de fournir l'accréditation et de l'envoyer après avoir vérifié les documents attestant de l'identité du demandeur. L'accréditation est valable cinq ans. Une fois que le demandeur la reçoit, il peut commencer les démarches de demande de subvention.

### LES DATES DE DÉPÔT DES DEMANDES

Cette ligne de subventions fait l'objet de trois appels par an :

- **Premier appel** : du 21 février au 27 avril 2022.
- **Deuxième appel** : du 2 mai au 30 juin 2022.
- **Troisième appel** : du 1<sup>er</sup> juillet au 3 novembre 2022.

Il est possible de soumettre deux demandes par appel.

### **LES JUSTIFICATIFS**

Le demandeur doit justifier un minimum de 80 % du montant éligible, conformément à la procédure détaillée dans les conditions. Dans le cas contraire, la subvention sera annulée.

### **LE SITE WEB**

Les dossiers peuvent être consultés sur le site web de l'Institut Ramon Llull.

Les documents additionnels, le cas échéant, ainsi que les justificatifs peuvent être soumis par voie télématique sur le site web Llull.

Les professionnels indépendants peuvent également remettre ces documents personnellement au format papier.

### **POUR LES DEMANDES D'INFORMATION**

**Mme Maria Jesús Alonso**  
(mjalonso@llull.cat)

La présente synthèse revêt un caractère strictement informatif. Elle ne comporte aucun effet juridique obligatoire pour l'Institut Ramon Llull.

# LA PROMOTION D'OUVRAGES

## Subventions pour la réalisation d'activités de promotion de la littérature catalane et aranaise à l'étranger

### L'OBJET

Cette subvention est prévue pour la mise en œuvre des activités suivantes au cours de l'année de l'appel à candidature :

- a) **Actions de promotion de la littérature catalane et aranaise** hors du territoire linguistique de ces deux langues : festivals littéraires internationaux, présentations et plans de promotion d'ouvrages traduits.
- b) **Textes** de littérature catalane et aranaise dont la traduction est publiée dans des revues culturelles.
- c) **Actions de promotion d'ouvrages illustrés** publiés dans n'importe quelle langue, à l'exception du catalan et de l'occitan (dans sa variante aranaise), et dont l'illustratrice ou l'illustrateur est une personne domiciliée en Catalogne ou aux Baléares.

### LES BÉNÉFICIAIRES

Les professionnels ou personnes morales publiques ou privées, espagnols ou étrangers.

### LES FRAIS SUBVENTIONNABLES

- a) **Les activités de promotion :**
  - Le déplacement de l'auteur·e, du traducteur/-trice.
  - L'hébergement de l'écrivain·e, du traducteur/-trice.
  - Les honoraires professionnels (écrivain·e, traducteur/-trice et autres participants externes).
- Le matériel graphique (coûts de mise en page, d'impression, de conception et d'envoi du matériel graphique).
- Les honoraires de l'entreprise de communication externe.
- Les coûts de la campagne de marketing.
- Les droits de projection de films ou de documentaires.
- Le matériel audiovisuel (production technique, traduction et coûts de sous-titrage).
- b) **Le dossier dans des revues :**
  - Les honoraires des rédacteurs/-trices, traducteurs/-trices, éditeurs/-trices et collaborateurs/-trices externes.
  - Les droits de reproduction d'images.
- c) **Les activités de promotion des ouvrages illustrés :**
  - Le déplacement de l'illustrateur/-trice (et/ou du présentateur/-trice et d'autres participants externes).
  - L'hébergement de l'illustrateur/-trice (et/ou du présentateur/-trice et d'autres participants externes à l'organisme demandeur).
  - Les honoraires professionnels du présentateur/-trice et d'autres participants externes.
  - Le matériel graphique (coûts de mise en page, d'impression, de conception et de distribution du matériel graphique).
  - Les honoraires de l'entreprise de communication externe.
  - Les coûts de la campagne de marketing.
  - Les droits de projection de films et de documentaires.
  - Le matériel audiovisuel (production technique, traduction et coûts de sous-titrage).

### LA PRÉSENTATION DES DEMANDES

- **EN LIGNE** : pour les professionnels et les personnes morales.
- **FORMAT PAPIER** : uniquement pour les professionnels.

Les demandeurs étrangers qui réalisent une première demande de subvention à l'Institut Ramon Llull devront obtenir une accréditation. L'Institut se chargera de la leur fournir et de la leur envoyer après avoir vérifié les documents prouvant l'identité du demandeur.

L'accréditation (utilisateur et mot de passe) sera valable pendant cinq ans à partir de sa date d'émission à moins que les documents fournis ne changent, ce dont l'Institut doit être informé.

### LES DATES DE DÉPÔT DES DEMANDES

Cette ligne de subventions fait l'objet de deux appels :

- **Premier appel** : du 21 février au 16 mai 2022.
- **Second appel** : du 20 juin au 24 octobre 2022.

Il est possible de soumettre deux demandes par appel.

### LES JUSTIFICATIFS

Pour toucher la subvention octroyée, le demandeur doit justifier au moins 60 % du montant demandé (et ligible). Dans le cas contraire, la subvention sera annulée.

Si seule une somme s'élevant de 60 à 80 % du montant éligible est justifiée, le montant de la subvention octroyée sera réajusté proportionnellement. Si le montant que le demandeur a justifié est supérieur à 80 % du coût initialement prévu, le montant de la subvention octroyée ne sera pas réduit.

### LE SITE WEB

Les dossiers peuvent être consultés sur le site web de l'Institut. Les documents additionnels, le cas échéant, ainsi que les justificatifs peuvent être soumis par voie télématique sur le site web.

### POUR LES DEMANDES D'INFORMATION

Mme Maria Jesús Alonso  
(mjalonso@llull.cat)

La présente synthèse revêt un caractère strictement informatif. Elle ne comporte aucun effet juridique obligatoire pour l'Institut Ramon Llull.

# LES OUVRAGES ILLUSTRÉS

## Subventions pour la publication d'ouvrages illustrés à l'étranger

### L'OBJET

Le financement des coûts destinés à la rémunération de l'illustrateur/-trice d'ouvrages illustrés.

L'ouvrage auquel est rattachée la demande de subvention doit faire l'objet d'un contrat selon l'une des trois modalités suivantes :

- Ouvrage pour le compte d'une maison d'édition étrangère.
- Cession des droits d'un ouvrage déjà publié.
- Coédition internationale.

### LES BÉNÉFICIAIRES

Ces subventions sont destinées à soutenir les professionnels ou les personnes morales publiques ou privées, espagnols ou étrangers, répondant aux conditions suivantes :

- Disposer des droits pour publier l'ouvrage.
- L'ouvrage doit être publié sous forme de livre imprimé et faire l'objet d'une distribution commerciale (les publications en ligne, l'impression sur demande et l'auto-édition sont exclues).
- L'ouvrage doit être publié dans une langue autre que le catalan ou l'arais.
- L'illustrateur/-trice doit avoir son domicile fiscal en Catalogne ou aux Îles Baléares. Lorsque l'auteur est décédé, on considérera comme résidentes en Catalogne ou dans les Îles Baléares les personnes qui y ont résidé la plus grande partie de leur vie.
- L'ouvrage traduit doit être publié après la décision finale relative à l'octroi des subventions et avant le 30 novembre 2023.

### LES FRAIS SUBVENTIONNABLES

Le seul coût éligible est la rémunération de l'illustrateur/-trice. Lorsque l'auteur du texte et l'illustrateur de l'oeuvre sont la même personne, nous considérerons que la rémunération est subventionnable dans sa totalité. S'il s'agit de personnes différentes, seule la partie qui correspond à l'illustrateur sera subventionnable.

### LA PRÉSENTATION DES DEMANDES

- **EN LIGNE** : pour les professionnels et les personnes morales.
- **FORMAT PAPIER** : uniquement pour les professionnels.

Les demandeurs étrangers qui réalisent une première demande de subvention à l'Institut Ramon Llull devront obtenir une accréditation. L'Institut se chargera de la leur fournir et de la leur envoyer après avoir vérifié les documents prouvant l'identité du demandeur.

L'accréditation (utilisateur et mot de passe) sera valable pendant cinq ans à partir de sa date d'émission à moins que les documents fournis ne changent, ce dont l'Institut doit être informé.





### LES DATES DE DÉPÔT DES DEMANDES

Cette ligne de subventions fait l'objet de trois appels :

- **Premier appel** : du 21 février au 28 avril 2022.
- **Deuxième appel** : du 29 avril au 28 juin 2022.
- **Troisième appel** : du 1<sup>er</sup> juillet au 27 octobre 2022.

### LES JUSTIFICATIFS

Le demandeur doit justifier un minimum de 80 % du montant demandé (et éligible) afin de recevoir la subvention. Dans le cas contraire, la subvention sera annulée.

### LE SITE WEB

Les dossiers peuvent être consultés sur le site web de l'Institut. Les documents additionnels, le cas échéant, ainsi que les justificatifs peuvent être soumis par voie télématique sur le site web.

### POUR LES DEMANDES D'INFORMATION

**Mme Rosa Crespí** (rcrespi@lull.cat)

La présente synthèse revêt un caractère strictement informatif. Elle ne produit aucun effet juridique obligatoire pour l'Institut Ramon Llull.

# LES MATÉRIELS DE PROMOTION

## Subventions pour élaborer des matériels de promotion

### L'OBJET

Afin de réaliser les activités suivantes pendant l'année de concession de la subvention :

- La traduction d'extraits d'œuvres écrites en catalan ou en aranais à des fins promotionnelles.
- La production de brochures afin de promouvoir la littérature catalane ou aranaise à l'étranger.
- La production de matériels de promotion dans n'importe quel format (imprimé, numérique et/ou audiovisuel).

### LES BÉNÉFICIAIRES

Les professionnels indépendants ou les organismes, publics ou privés, espagnols ou étrangers.

### LES FRAIS SUBVENTIONNABLES

Les coûts éligibles sont :

- La traduction de l'extrait d'un ouvrage.
- La rédaction et la traduction d'un texte original sur l'auteur et/ou son œuvre.
- La recherche et la traduction d'articles de presse ou de critiques.
- Le coût de la production éditoriale (conception, mise en page et impression).
- Le coût de la production audiovisuelle (production technique, traduction et sous-titrage).

L'extrait ne peut pas représenter plus de 20 % du texte de l'ouvrage original.

### LA PRÉSENTATION DES DEMANDES

- **EN LIGNE** : pour les professionnels et les personnes morales.
- **FORMAT PAPIER** : uniquement pour les professionnels.

Pour les demandeurs étrangers non-résidents et dans le cas où il s'agit d'une première demande de subvention à l'Institut Ramon Llull, une accréditation est requise. À défaut, il est nécessaire d'en faire la demande.

L'Institut Ramon Llull se chargera de fournir l'accréditation et de l'envoyer après avoir vérifié les documents attestant de l'identité du demandeur. L'accréditation est valable cinq ans. Une fois que le demandeur la reçoit, il peut commencer les démarches de demande de subvention.

### LES DATES DE DÉPÔT DES DEMANDES

Cette ligne de subventions fait l'objet de deux appels :

- **Premier appel** : du 21 février au 17 mai 2022.
- **Second appel** : du 20 juin au 25 octobre 2022.

Il est possible de soumettre trois demandes par appel.

### **LES JUSTIFICATIFS**

Le demandeur doit justifier un minimum de 60 % du montant demandé (et éligible) afin de recevoir la subvention octroyée. Dans le cas contraire, la subvention sera révoquée.

### **LE SITE WEB**

Les dossiers peuvent être consultés sur le site web de l'Institut Ramon Llull. Les documents additionnels, le cas échéant, ainsi que les justificatifs peuvent être téléchargés sur le site web de l'Institut. Dans le cas de professionnels indépendants, ces documents peuvent aussi être remis personnellement au format papier.

### **POUR LES DEMANDES D'INFORMATION**

**Mme Rosa Crespi** (rcrespi@llull.cat)

La présente synthèse revêt un caractère strictement informatif. Elle ne produit aucun effet juridique obligatoire pour l'Institut Ramon Llull.

# LES RÉSIDENCES DE TRADUCTION

## Subventions pour des séjours en Catalogne de traducteurs/ -trices internationaux de littérature catalane

### L'OBJET

Ces aides sont allouées à des traducteurs et traductrices se consacrant à la traduction d'ouvrages de littérature catalane pour effectuer des séjours en Catalogne d'une durée de deux à six semaines (à l'exception du mois d'août). Les bénéficiaires pourront loger dans un appartement situé sur le campus de l'Université autonome de Barcelone (UAB) et recevront une allocation couvrant leurs frais de manutention.

### LES BÉNÉFICIAIRES

Peuvent prétendre à ces subventions les traducteurs et traductrices étrangers qui traduisent un ouvrage de littérature catalane (fiction, poésie, théâtre, jeunesse ou non-fiction), sont domiciliés à l'étranger et disposent d'un contrat avec une maison d'édition pour traduire l'ouvrage.

### LA PRÉSENTATION DES DEMANDES

- **EN LIGNE** : pour les professionnels et les personnes morales.
- **FORMAT PAPIER** : uniquement pour les professionnels.

Pour les demandeurs étrangers non-résidents et dans le cas où il s'agit d'une première demande de subvention à l'Institut Ramon Llull, une accréditation est requise. À défaut, il est nécessaire d'en faire la demande.

L'Institut Ramon Llull se chargera de fournir l'accréditation et de l'envoyer après avoir vérifié les documents attestant de l'identité du demandeur. L'accréditation est valable cinq ans. Une fois que le demandeur la reçoit, il peut commencer les démarches de demande de subvention.

### LES DOCUMENTS À PRÉSENTER

- Photocopie du passeport
- Curriculum vitae
- Copie du contrat de traduction
- Catalogue de la maison d'édition qui publie la traduction
- Programme de travail pendant le séjour

### **LES DATES DE DÉPÔT DES DEMANDES**

Un seul appel est prévu pour cette ligne de subventions du 7 mars au 23 mai 2022.

### **LE SITE WEB**

Les dossiers peuvent être consultés sur le site web de l'Institut.

Les documents additionnels, le cas échéant, ainsi que les justificatifs peuvent être soumis par voie télématique sur le site web de l'IRL.

### **LES DEMANDES D'INFORMATION**

**Mme Maria Jesús Alonso**  
(mjalonso@lull.cat)

La présente synthèse revêt un caractère strictement informatif. Elle ne produit aucun effet juridique obligatoire pour l'Institut Ramon Llull.



# LE FELLOWSHIP LLULL

En 2022, l'Institut organise la 21<sup>e</sup> édition du *fellowship* pour éditeurs et agents internationaux. Elle aura lieu à Barcelone en septembre, à l'occasion de la 40<sup>e</sup> édition de la Semaine du livre en catalan.

## L'HISTOIRE

Organisé pour la première fois en 2007 afin de préparer la participation de la culture catalane au Salon de Francfort en tant qu'invitée d'honneur, le *fellowship* fut conçu pour promouvoir la traduction d'ouvrages écrits en catalan vers d'autres langues afin d'atteindre de nouveaux marchés. Depuis, 185 professionnels de 43 pays y ont participé.

## L'OBJECTIF

Le but du programme est d'offrir aux participants une vision exhaustive de la littérature catalane et de leur donner la possibilité de faire du réseautage avec les maisons d'édition et les agences littéraires catalanes.

## LES DATES DE DÉPÔT DES DEMANDES

Veuillez consulter les dates sur le portail de l'Institut ([www.llull.cat](http://www.llull.cat)).

# PROGRAMME POUR TRADUCTRICES ET TRADUCTEURS

## Programme pour la promotion du patrimoine littéraire en langue catalane et aranais

### LES OBJECTIFS

- Renforcer le rôle des traducteurs littéraires du catalan et de l'occitan (dans sa version aranais) vers d'autres langues en tant que prescripteurs internationaux dans le secteur éditorial.
- Favoriser la promotion internationale du patrimoine littéraire en langue catalane et occitane (dans sa version aranais). Afin de délimiter la portée des auteurs objets de promotion dans le cadre de ce programme, nous considérerons auteurs patrimoniaux ceux qui sont morts avant 2010 et ont contribué de manière significative au corpus de la littérature catalane.
- Favoriser l'apparition sur le marché de nouveaux traducteurs de littérature catalane et aranais et encourager leur développement professionnel.

### LES CONCEPTS

- Les honoraires correspondant à la traduction d'un extrait d'une œuvre appartenant au patrimoine littéraire en catalan et occitan (dans sa variété aranais).
- Les honoraires correspondant à l'élaboration d'un dossier de promotion au sujet de l'auteur et de l'œuvre dont on traduira l'extrait.

### DÉLAI DE PRÉSENTATION

Appel unique : du 21 février au 27 avril 2022.

La sélection des projets choisis sera communiquée aux personnes intéressées à partir du 28 avril 2022.

Il faudra présenter la demande sur le site web de l'Institut Ramon Llull ([www.llull.cat](http://www.llull.cat)).

### DOCUMENTS

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de promotion de l'extrait et du dossier de promotion :
  - a) la liste des maisons d'édition internationales auxquelles on prévoit de présenter l'ouvrage ainsi que le calendrier d'exécution
  - b) le contenu du dossier de promotion.
- Devis
- Extrait de l'ouvrage en catalan ou occitan (dans sa variété aranais)

### LES DEMANDES D'INFORMATION

Mme Rosa Crespi ([rcrespi@llull.cat](mailto:rcrespi@llull.cat))  
[www.llull.cat](http://www.llull.cat)



# LES AUTRES SERVICES ET LES DERNIÈRES NOUVELLES

L'Institut promeut la création de réseaux entre éditeurs et agents internationaux et le secteur de l'édition en catalan. Nous serons ravis de mettre en contact les professionnels étrangers de l'édition avec des auteurs, des éditeurs et des agents catalans.

Si vous souhaitez être informé des dates des appels et des dernières nouveautés nous vous invitons à vous inscrire à l'un de nos bulletins adressés aux traducteurs, aux éditeurs et aux programmeurs de festivals sur [literatura@lull.cat](mailto:literatura@lull.cat).

- **TRAC**

[www.lull.cat/trac](http://www.lull.cat/trac) : pour savoir quels ouvrages de littérature catalane ont été traduits.

- **TRADUCAT**

[www.lull.cat/traducac](http://www.lull.cat/traducac) : pour connaître les traducteurs littéraires du catalan vers d'autres langues.



# L'ÉQUIPE DE LITTÉRATURE LLULL

## Siège central

Avinguda Diagonal, 373 — 08008 Barcelona  
Tél. +34 934 67 80 00 — [literatura@llull.cat](mailto:literatura@llull.cat) — [www.llull.cat](http://www.llull.cat)  
[www.facebook.com/IRLLull](https://www.facebook.com/IRLLull) — [twitter.com/irlull](https://twitter.com/irlull) — [instagram.com/irlull](https://instagram.com/irlull)



**Joan de Sola**  
Directeur du département  
de littérature  
[jsola@llull.cat](mailto:jsola@llull.cat)



**Gemma Gil**  
Coordinatrice du  
département  
[ggil@llull.cat](mailto:ggil@llull.cat)



**Maria Jesús Alonso**  
Responsable des subventions  
de traduction, de promotion  
et d'accueil en résidence  
[mjalonso@llull.cat](mailto:mjalonso@llull.cat)



**Rosa Crespi**  
Responsable des subventions  
pour les ouvrages illustrés et  
la traduction d'extraits  
[rcrespi@llull.cat](mailto:rcrespi@llull.cat)



**Julià Florit**  
Responsable des Fiction,  
poésie ainsi que foires  
et salons du livre  
[jflorit@llull.cat](mailto:jflorit@llull.cat)



**Carles Navarrete**  
Responsable des  
Littérature jeunesse  
et non-fiction  
[cnavarrete@llull.cat](mailto:cnavarrete@llull.cat)



**Neus Crisol**  
Responsable des  
Fiction et classiques  
modernes  
[ncrisol@llull.cat](mailto:ncrisol@llull.cat)



**Annabel Garcia**  
Gestion budgétaire  
[agarcia@llull.cat](mailto:agarcia@llull.cat)



**Dolores Oliveras**  
Communication : site web  
et documentation  
[doliveras@llull.cat](mailto:doliveras@llull.cat)



# LES BUREAUX LLULL À L'ÉTRANGER



## Berlin

Friedrichstrasse 185  
10117 Berlin, Deutschland  
+49 (0) 30 208 86 43 24

**Silvia González**  
*sgonzalez@llull.cat*



## London

17 Fleet Street  
EC4Y 1AA London,  
United Kingdom  
+44 (0) 2078420852

**Marc Dueñas**  
*mduenas@llull.cat*



## New York

655 Third Ave.  
Suite 1830  
10017 New York, USA  
+16464213548

**Jadranka Vrsalovic**  
*jvrsalovic@llull.cat*



## Paris

50, rue Saint-Ferdinand  
75017 Paris, France  
+33 (0) 142 66 02 45

**Raül David Martínez**  
*rdmartinez@llull.cat*

Première édition : 2022  
Institut Ramon Llull

**Textes**  
Institut Ramon Llull

**Traduction**  
Mariam Chaïb Babou

**Coordination éditoriale**  
Institut Ramon Llull

**Conception graphique  
et maquette**  
Institut Ramon Llull

**Impression**  
Vanguard Grafic

**Dépôt légal**  
B 3863-2022

